



Saint-Hilaire

n°6 - mars / avril 2015

L'info municipale

Un an déjà !

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Il y a un an, nous nous présentions à vous. Une équipe renouvelée et soudée, avec un programme, des projets et une envie commune : avancer pour vous et pour Saint-Hilaire.

Nous tenons, tout d'abord, à vous remercier de nouveau de la confiance que vous nous avez apportée au soir de cette élection. Un an plus tard, notre volonté est intacte.

Vous le savez, cette première année de mandat a été marquée par son lot de combats et de "surprises". Nombre de contrats avec nos fournisseurs ont été renégociés pour économiser et dégager des marges de manœuvre que nous n'avions pas. Nous avons mis en place une nouvelle organisation de travail pour améliorer l'accueil des Saint-Hilairois et l'exercice des fonctions de l'exécutif.

Car la mission d'un élu de proximité, plus encore dans nos villages, est d'aller à votre rencontre et à celle des partenaires institutionnels, d'être disponible, sur le terrain et non dans un bureau. Forts de ces expériences et des attentes que vous nous exprimez, vos élus agissent et décident en conséquence. Nos agents mettent en œuvre ces décisions. Ce fonctionnement, respectueux des charges et des compétences de chacun, permet ainsi de répondre plus efficacement à vos demandes, avec responsabilité et un haut sens du Service Public.

Budget 2015, nos priorités : réaliser les travaux nécessaires, renforcer la sécurité, poursuivre l'embellissement de notre village et ses animations, tout en maîtrisant les dépenses publiques.

Ce mois de mars sera consacré à l'élaboration du budget, avec un objectif premier : la maîtrise rigoureuse de la dépense publique. **Malgré un contexte financier défavorable, avec la baisse des dotations d'État qui impacte nos collectivités territoriales, nous entendons poursuivre nos réalisations.**

Les bâtiments communaux recevront une attention toute particulière. Les nouvelles normes de conformité électriques seront appliquées dans notre école, notre mairie ainsi que dans notre bibliothèque pour qu'elle puisse fonctionner au plus vite. **La sécurité sera renforcée** par la mise en place



d'alarmes, dans l'école et la mairie. Et, naturellement, **l'embellissement et l'entretien de nos espaces verts ne seront pas oubliés.** Un coup de pouce sera donné pour que notre environnement soit encore plus agréable.

Une large partie de nos finances tient compte aussi du partenariat avec Chalô-Saint-Mars, avec les syndicats (scolaire et eau et assainissement) ainsi que pour notre cimetière. Malgré notre vigilance, les dépenses obligatoires liées à ces postes sont exponentielles, avec pour conséquence une augmentation de notre budget de fonctionnement. **Mais cette collaboration est indispensable** pour que nos écoles continuent à être le cœur de nos communes, que notre réseau d'eau soit conforme aux préconisations de l'Agence Régionale de l'Eau, et que l'entretien de notre cimetière perdure pour le plus profond respect de nos défunts et de leurs familles.

Nous poursuivons également notre objectif de faire de Saint-Hilaire un village dynamique, où l'on a plaisir à se retrouver, avec de nombreux rendez-vous festifs et conviviaux que vous appréciez, à l'instar de la soirée thématique du 8 février où 120 petits et grands ont dégusté la traditionnelle tartiflette dans une ambiance musicale qui a ravi les danseurs.

Le mois de mars, c'est aussi, enfin, le printemps qui arrive.

Avec un regain de soleil et de températures plus clémentes, nos enfants redécouvrent les joies de la cour de récréation, les jonquilles fleurissent, les rencontres entre voisins deviennent plus fréquentes, nos aînés retrouvent leurs lieux de prédilection, et nos promeneurs se baladent le long de notre piste cyclable en contemplant notre beau paysage.

Parce que c'est bien cela Saint-Hilaire. Un village où l'on se sent bien. Et vous pouvez compter sur notre détermination à préserver un cadre et une qualité de vie chers au cœur de chacun !

Votre Maire et l'équipe municipale

V

otre Conseil municipal



Stéphane PRADOT
votre Maire

La Mairie est ouverte le lundi de 16h00 à 19h00, les mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 16h00 à 19h30.

Votre Maire vous reçoit également sur rendez-vous.



Nathalie LAUNAY
1^{ère} Maire-adjointe déléguée aux affaires générales, au scolaire et à l'enfance



Bernard LEPRINCE
2^e Maire-adjoint délégué aux travaux, à la voirie et à l'urbanisme



Stéphane DEMELEUMEESTER
Conseiller municipal chargé des animations



Séverine DUVAL
Conseillère municipale chargée de la culture et du patrimoine



Christian DROUIN
Conseiller municipal chargé des festivités



Alain FAGET
Conseiller municipal chargé des finances



Caroline HAYEZ
Conseillère municipale chargée du lien social et intergénérationnel



Michel COLLIGNON
Conseiller municipal chargé de l'environnement



Jérôme TABARANT
Conseiller municipal chargé de la sécurité et tranquillité publique

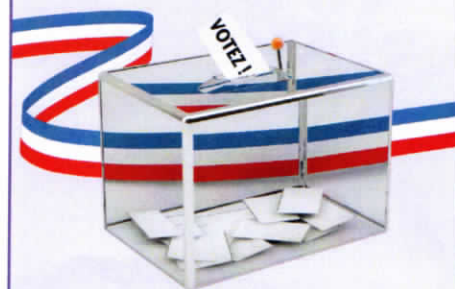


Sylvie POURADIER
Conseillère municipale chargée de la protection des espaces naturels et des rivières

Qu'est-ce qu'une délégation donnée par un maire à un adjoint ?

C'est le conseil municipal qui décide des "délégations de pouvoir" données au maire. Ces délégations sont définies par la loi. Le régime des délégations données par un maire à des maires adjoints est différent. Le domaine de compétence qui leur est confié, par exemple l'urbanisme, les finances,... l'est par un arrêté du maire. Il n'y a pas de vote du conseil municipal.

Aux Urnes !



Les 22 et 29 mars 2015, auront lieu les élections départementales.

Vous voterez pour des Conseillers Départementaux, nouvelle appellation des Conseillers Généraux. Vous voterez sur le même territoire à la fois pour un homme et une femme, le "binôme", et sur la base d'une nouvelle carte cantonale (le canton d'Étampes, comptera 45 communes contre 11 jusqu'à présent).

Le Conseil Départemental (ex "Conseil Général") agit au quotidien pour les habitants situés sur son territoire administratif : les compétences sont les mêmes pour tous les départements. Parmi les compétences actuelles figurent la gestion du RSA, la protection de l'enfance, les collèges, les voiries départementales, l'accès au numérique, l'aide aux personnes handicapées et âgées.

Si vous ne pouvez être présent pour exercer votre droit de vote lors des prochains scrutins, vous pouvez voter par procuration en désignant une personne, inscrite sur les listes électorales dans la même commune que vous et qui votera à votre place.

Pour cela, vous devez vous présenter personnellement **avant le 21 mars** au tribunal d'instance, au commissariat ou à la gendarmerie d'Étampes ou de votre lieu de travail, muni(e) d'une pièce d'identité et des coordonnées de votre mandataire (nom, prénom, date et lieu de naissance, et adresse).

1 heure de Moins



N'oubliez pas !

Dans la nuit du samedi 28 mars au dimanche 29 mars, il faudra avancer vos montres et réveils d'une heure.

À 2 heures du matin, il sera donc 3h00. Une heure de soleil en plus, mais une heure de sommeil en moins...

Rénovation



Elle était attendue ! Grâce aux économies réalisées et à la persévérance de votre équipe municipale qui a ainsi pu trouver les fonds nécessaires pour son achat, la nouvelle chaudière de la mairie vient d'être installée. Cela faisait en effet plus de trois mois que la précédente ne fonctionnait plus...

Un grand merci au personnel communal et à vous, car la patience et la compréhension de tous a permis de trouver une solution pérenne à ce problème.

Plan local d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme (PLU) est le document de référence. En effet, il établit un projet global fixant en les règles d'utilisation du sol de la commune. Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable, avec une gestion économe de l'espace, et devant répondre aux besoins de développement local.

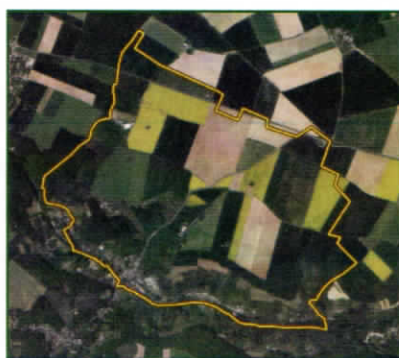
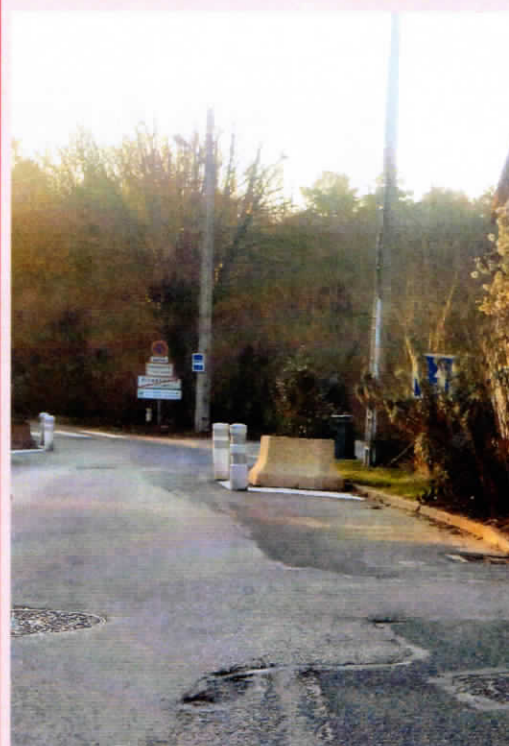


Photo : Geoportail

Le PLU engagera donc la Commune pour de nombreuses années. C'est pourquoi depuis plusieurs mois, avec nos partenaires comme la Direction départementale des territoires (DDT), nous travaillons pour recueillir un maximum d'informations. Ces discussions serviront de base à l'élaboration de ce plan qui sera réalisé dans la plus grande concertation, avec de nouvelles réunions publiques, mais qui devra correspondre aussi aux demandes de l'État et la Région.

Sécurité Routière



Vous avez été plusieurs habitants à nous saisir concernant le problème de dangerosité sur le Hameau de Pierrefitte, malgré un aménagement réalisé par la commune d'Étampes pour réduire la vitesse excessive sur cette portion de route.

Ces travaux de mise en sécurité, nécessaires et demandés par certains riverains, sont rendus inefficaces en raison du camoufflage des panneaux de signalisation et le manque de visibilité de cet endroit dû à une végétation trop importante.

Afin de répondre à vos remarques et à vos attentes, votre maire a donc saisi Monsieur le député-maire d'Étampes pour qu'il puisse intervenir auprès de ses administrés et qu'un entretien soit effectué sur ce bas-côté. Nous avons pouvoir compter sur son soutien et sa force de persuasion !

Agenda

Thé dansant

Vous aviez été nombreux à souhaiter la création d'un thé dansant. Il devait se dérouler le 15 mars. Faute de réservations, en raison d'autres thés dansants organisés dans la région ce même jour, nous avons été contraints d'annuler cet événement. Nous le regrettons. Bien entendu, nous espérons pouvoir reprogrammer cette animation à l'automne.

Prochains rendez-vous

26 avril
Repas des aînés

14 juin
Repas champêtre

4 octobre
Brocante

*Réservations et renseignements
en Mairie : 01.64.95.40.85.*

Site Internet



Vous le savez, nous nous étions engagés à créer un site internet pour notre commune qui n'en bénéficie pas.

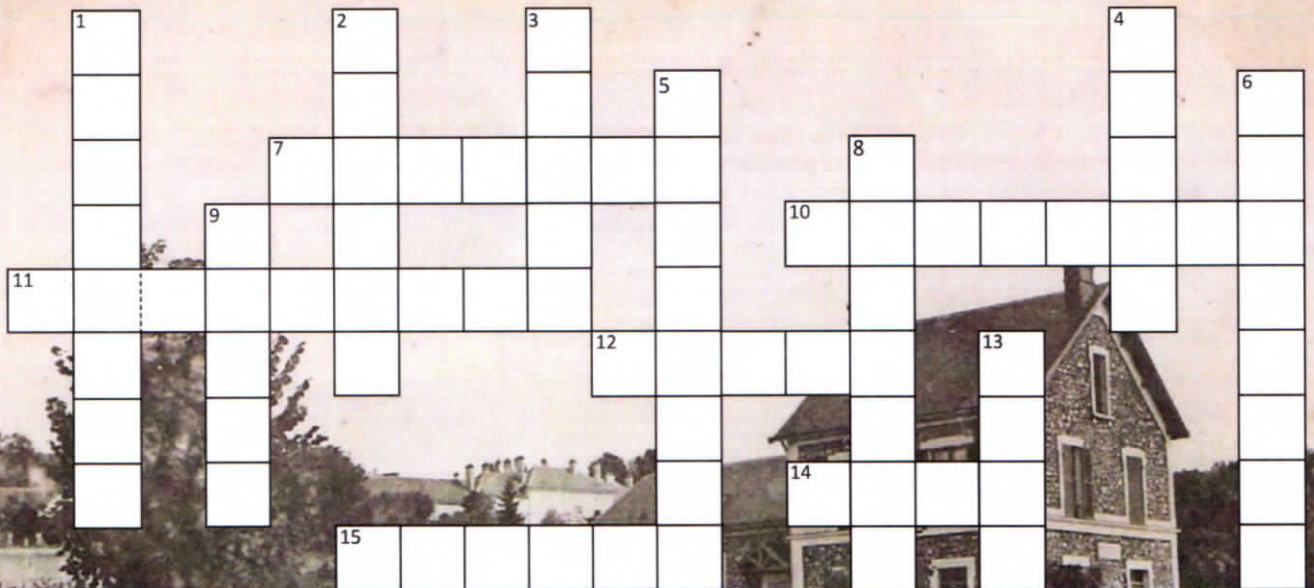
Un site d'information réactif et convivial à destination des habitants de Saint-Hilaire, et de toutes celles et ceux qui souhaitent visiter notre village. Le tout pouvant s'adapter aux nombreux supports actuels (smartphones, tablettes, moniteurs...). Nous y travaillons activement. À suivre donc !

R etour en images...

...sur la soirée tartiflette



D écouvrir la ville en jouant



HORIZONTAL - 7. Notre village hébergea, pendant plusieurs dizaine d'années, une de ses œuvres majeures. 10. Elle est l'un des deux bâtiments de Saint-Hilaire inscrits aux monuments historiques. 11. Des Boutards aux Portereaux. 12. Notre village l'a momentanément perdu durant la période de la Révolution. 14. Avant d'être un lieu de fêtes. 15. On en récoltait à la Croix Boissée. **VERTICAL** - 1. Depuis les anciens fontons du Prieuré, elle guérirait les fièvres. 2. Fabriquées en partie dans notre village, la Collégiale Notre-Dame d'Étampes en est recouverte. 3. On y circule, mais plus en train. 4. Sa construction fut décidée en 1899 par le Préfet. 5. Ne l'appellez plus "Obterre". 6. *Pitra facta*. Mais ça... c'était avant ! 8. Nom donné à l'ancien domaine du Prieuré. 9. Charlemagne les divisa en deux. 13. On le cultive aussi à Saint-Hilaire.

P. R.
Photo : cparama.com.
L'école. Carte écrite et postée en 1906.